



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

neurosciences

Question écrite n° 39625

## Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre délégué à la recherche de lui faire connaître les efforts que le Gouvernement compte entreprendre afin de remédier à la misère de la recherche française en neurosciences, démontrée par un récent rapport de l'Académie des sciences.

## Texte de la réponse

Le ministère chargé de la recherche est très conscient de l'importance des recherches relatives à l'étude de la physiopathologie du système nerveux central et périphérique. 20 % des structures de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ainsi que de très nombreuses unités du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), financées par le ministère chargé de la recherche se consacrent à des travaux dans le domaine des neurosciences. De façon plus spécifique, le ministère chargé de la recherche, grâce au Fonds national de la science (FNS), finance chaque année des actions concertées incitatives (ACI) dans ce domaine. En 2001, une ACI était centrée sur l'étude des mécanismes neuronaux du fonctionnement cérébral. En 2002, une ACI concernait « temps et cerveau ». En 2003, l'appel d'offres a porté sur quatre volets : génomique, activité neuronale et comportement ; intégration des signaux neuronaux ; cohérence et intégration dans les réseaux neuronaux ; affects, émotions et neurosciences. En 2004 enfin, une ACI est de nouveau lancée avec un volet thématique concernant l'étude des bases neuronales des pathologies neurologiques, psychiatriques et des pathologies liées au vieillissement. Depuis 2001, deux ACI complémentaires permettent le développement de la recherche en neurosciences. 1. « Neurosciences intégratives et computationnelles ». 2. « Biologie du développement et physiologie intégratives ». Elles ont respectivement été financées ainsi :

| ANNÉES | « NEUROSCIENCES<br>intégratives et<br>computationnelles » | « BIOLOGIE<br>du développement et<br>physiologie intégrative » |
|--------|---|--|
| 2001   | 1,52 MEUR   | 4,57 MEUR  |
| 2002   | 1,52 MEUR   | 3,81 MEUR  |
| 2003   | 1,90 MEUR   | 3 MEUR   |
| 2004   | 1,90 MEUR   |  |

En 2004, l'ACI « Neurosciences, maladie du système nerveux, vieillissement » doit recevoir 2 MEUR. À l'évidence, les recherches en neurosciences doivent être considérées comme l'une des priorités du ministère chargé de la recherche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 39625

**Rubrique** : Recherche

**Ministère interrogé** : recherche

**Ministère attributaire** : recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 18 mai 2004, page 3601

**Réponse publiée le** : 7 septembre 2004, page 7036